

**A retourner à l'UBAPAR par courriel ubapar@ubapar.bzh
ou par courrier postal à BP 10414 - 29404 LANDIVISIAU Cedex**
Attention, votre inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement ou d'un justificatif de prise en charge.

Mme M.

NOM Prénom
Adresse personnelle
Code postal Ville
Tél. fixe Tél. portable
Mel Date de naissance

Afin de faciliter le covoiturage, vos coordonnées seront diffusées aux autres participants.

Formation retenue

Intitulé	Dates	Prix

Inscription

à titre individuel en tant que bénévole

Nom de l'association
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Mel
Fonction dans l'association

au titre de la formation professionnelle continue

Demandeur d'emploi Salarié
Nom de l'employeur
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Mel
Poste occupé
OPCA

Fait à le
Signature

UBAPAR
Union Bretonne pour l'Animation
des PAys Ruraux

 BP 10414 - 29404 LANDIVISIAU Cedex
 09 62 06 50 52
 ubapar@ubapar.bzh
siret 33781282000054
 n° de déclaration d'activité 53 29 083 46 29
www.ubapar.bzh

Modalités d'inscription

La fiche d'inscription (téléchargeable sur notre site internet) doit être retournée à :

UBAPAR BP 10414 29404 LANDIVISIAU Cedex

L'inscription est prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement intégral de la formation ou d'un justificatif de prise en charge par un tiers.

Dans l'hypothèse où une fiche d'inscription nous parvient alors que le nombre de places disponibles est atteint, le candidat est informé dans les plus brefs délais.

Règlement

Les tarifs sont indiqués sur la fiche de présentation des formations. L'UBAPAR n'étant pas assujetti à TVA, les prix sont nets de taxes.

Le règlement se fait par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'**UBAPAR**. Ce chèque n'est encaissé qu'à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge par un tiers, un justificatif doit être joint à la fiche d'inscription.

Une facture est transmise au participant ou à l'organisme payeur à l'issue de la formation.

Convention ou contrat de formation

Une convention de formation, établie en deux exemplaires, est adressée au client. Ce dernier retourne un exemplaire signé à l'UBAPAR. Si la formation est suivie à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi.

Annulation

En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation, les sommes versées ne sont pas restituées (sauf cas de force majeure).

Une formation peut être annulée (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous proposons une solution de remplacement ou, si cela n'est pas possible, nous remboursons la totalité des sommes versées, sans aucune autre indemnité.

Confirmation

Un courrier de confirmation est adressé aux inscrits une dizaine de jours avant le début de la formation.

Attestation de formation

Une attestation de formation est fournie à l'issue de la formation.

Traitement informatique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont réservées à l'usage exclusif de l'UBAPAR. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il doit s'adresser au secrétariat de l'UBAPAR.

Toute inscription à une formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

UBAPAR **Union Bretonne pour l'Animation** **des PAYS Ruraux**

 BP 10414 - 29404 LANDIVISIAU Cedex
 09 62 06 50 52
 ubapar@ubapar.bzh
 siret 33781282000054
 n° de déclaration d'activité 53 29 083 46 29
www.ubapar.bzh